

Séance extraordinaire du 13 mars 2017

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce treizième jour de mars deux mille dix-sept (13-03-2017) à 19 h, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

Ouverture de la séance

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour***
- 2. Avis de motion – Adoption d'un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité***
- 3. Octroi de contrat – Vitrierie Clétech inc. – Remplacement vitres thermos – Hôtel de ville***
- 4. Octroi de contrat – Groupe Del inc. – Acquisition d'un système d'éclairage Dek hockey***
- 5. Demande d'autorisation à la CPTAQ du Groupe Forestier L.P.K. inc. à l'égard des lots 5 018 152, 5 018 155, 5 018 157, 5 018 158, 5 018 165, 5 207 525, 3 026 979, 3 026 981 et 5 501 434 du cadastre du Québec, situés dans la zone AF-07***

Séance extraordinaire du 13 mars 2017

6. *Demande d'autorisation à la CPTAQ – Sable des Forges inc. – Lots 2 547 191 et 2 547 193 du cadastre du Québec*
7. *Autorisation de signataires – Cession d'une parcelle de terrain de l'ancien garage municipal/caserne – Monsieur Dany Guilbert*
8. *Convention collective des pompiers – Accord de principes et autorisation de signataires*

Période de questions

9. *Clôture de la séance*

2017-03-155

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, appuyée de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2. *Avis de motion – Adoption d'un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité*

2017-03-156

Gaëtan Léveillé donne avis de motion que lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la municipalité.

3. *Octroi de contrat – Vitrierie Clétech inc. – Remplacement vitres thermos – Hôtel de ville*

2017-03-157

La résolution n° 2017-03-157 est abrogée par la résolution n° 2017-03-164

Il est **proposé** par Marc Bastien, appuyé de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Vitrierie Clétech inc. le contrat pour le remplacement des vitres thermos à l'hôtel de ville, pour un montant de 5 030,07 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. *Octroi de contrat – Groupe Del inc. – Acquisition d'un système d'éclairage Dek hockey*

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5. *Demande d'autorisation à la CPTAQ du Groupe Forestier L.P.K. inc. à l'égard des lots 5 018 152, 5 018 155, 5 018 157, 5 018 158, 5 018 165, 5 207 525, 3 026 979, 3 026 981 et 5 501 434 du cadastre du Québec, situés dans la zone AF-07*

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de la compagnie Groupe Forestier L.P.K. inc., représentée par monsieur Louis-Marie Paquin, vise l'aliénation, le lotissement et l'utilisation non agricole des lots ou partie des lots 5 018 152, 5 018 155, 5 018 157, 5 018 158, 5 018 165, 5 207 525, 3 026 979, 3 026 981 et 5 501 434 du cadastre du Québec, situés dans la zone AF-07;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'aliénation desdits lots afin de permettre à plusieurs propriétaires d'acquérir des parties de terrains pour recevoir des installations septiques conformes et ainsi permettre d'avoir les distances requises avec le système d'alimentation en eau potable;

Séance extraordinaire du 13 mars 2017

CONSIDÉRANT que les lots concernés sont localisés à l'intérieur d'un îlot déstructuré tel qu'identifié au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT que la municipalité est à compléter le processus de révision de sa réglementation d'urbanisme en y intégrant les dispositions relatives aux îlots déstructurés du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée n'aura pas d'impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes des lots visés par la demande ou des lots voisins;

CONSIDÉRANT qu'il existe d'autres espaces disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce projet;

2017-03-158

À CES CAUSES, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie et approuve la demande du Groupe Forestier L.P.K. inc., auprès de la CPTAQ, visant l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots ou parties des lots 5 018 152, 5 018 155, 5 018 157, 5 018 158, 5 018 165, 5 207 525, 3 026 979, 3 026 981 et 5 501 434 du cadastre du Québec, situés dans la zone AF-07, afin de permettre à plusieurs propriétaires d'acquérir des parties de terrains pour recevoir des installations septiques conformes et ainsi permettre d'avoir les distances requises avec le système d'alimentation en eau potable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Sable des Forges inc. – Lots 2 547 191 et 2 547 193 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que, sur les lots 2 547 191 et 2 547 193, se trouve l'ancienne usine Arriscraft qui a été vendue à l'entreprise Sable des Forges inc. le 8 décembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'Arriscraft avait antérieurement obtenu l'autorisation, par la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, d'exploiter les lots 2 547 191 et 2 547 193 à une fin autre que l'agriculture, pour les activités d'une sablière et d'une usine de briques et de pierres;

CONSIDÉRANT que Sable des Forges inc. désire aussi exploiter ces lots à une fin autre que l'agriculture, mais plutôt par des services d'entreposage, à l'intérieur et à l'extérieur de l'usine existante, de matières ou de matériel en vrac, notamment des produits de la ferme;

CONSIDÉRANT que ce projet d'exploitation n'aurait aucun impact négatif, étant donné la nature actuelle des activités environnantes;

CONSIDÉRANT que ce type d'usage est autorisé dans cette zone;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas d'autres espaces disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce projet;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, une autorisation de la CPTAQ est requise;

Séance extraordinaire du 13 mars 2017

2017-03-159

À CES CAUSES, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie et approuve la demande de Sable des Forges inc. auprès de la CPTAQ, soit d'entreposer à l'intérieur et à l'extérieur de l'usine existante des matières ou des matériaux en vrac, notamment des produits de la ferme, sur les lots 2 547 191 et 2 547 193 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Autorisation de signataires – Cession d'une parcelle de terrain de l'ancien garage municipal/caserne – Monsieur Dany Guilbert

CONSIDÉRANT que M. Dany Guilbert désire acquérir une parcelle du lot numéro 4 827 971 du cadastre du Québec, appartenant à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, située à la limite entre sa propriété et l'ancien garage municipal/caserne, afin de protéger sa haie de lilas et de cèdres qui s'y trouve;

CONSIDÉRANT que la parcelle du lot 4 827 971, que désire acquérir M. Guilbert, mesure 343,9 m²;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès n'y voit pas d'inconvénient;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, il est nécessaire de signer une cession par les deux (2) parties, soit la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et M. Dany Guilbert;

2017-03-160

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de céder à M. Dany Guilbert une parcelle du lot numéro 4 827 971 du cadastre du Québec, lisière mesurant 343,9 m² (superficie confirmée par l'arpenteur), située à la limite de sa propriété et de l'ancien garage municipal/caserne de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, pour un montant de 8 989,54 \$ (26,14 \$ du m²), en plus des taxes, des frais d'arpentage et de notariat.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire, M. Robert Landry, ainsi que la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, tous les documents relatifs à cette cession de parcelle de terrain du lot 4 827 971.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Convention collective des pompiers – Accord de principes et autorisation de signataires

CONSIDÉRANT l'entente de principes intervenue entre les parties;

2017-03-161

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le contenu de la convention collective pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2019, et autorise le maire, M. Robert Landry, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer ladite convention collective pour et au nom de la municipalité. Il est de plus résolu d'autoriser le paiement des rétroactivités au 1^{er} janvier 2014.

Il est aussi résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 13 mars 2017

Période de questions

Début : 19 h 17
Fin : 19 h 17 (pas de question)

9. Clôture de la séance

2017-03-162

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que la séance soit levée à 19 h 17.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière